



Pourquoi avoir fait cette vérification

OC Transpo a lancé le programme de transformation de son parc en autobus à émission zéro par l'acquisition de quatre (4) autobus électriques à batterie dans le contexte d'un projet pilote. Cette transformation a pour but de convertir le parc de véhicules d'OC Transpo en parcs d'autobus électriques à batterie (d'ici 2036) dans le cadre du Plan directeur sur les changements climatiques, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 100 % d'ici 2040.

Compte tenu des principaux risques liés à l'introduction de nouvelles technologies, à l'obtention de financement et aux difficultés de mise en œuvre auxquels font face d'autres villes, le Bureau de la vérificatrice générale a annoncé son intention d'examiner sans tarder cette transformation et de mener une vérification du déploiement des autobus à émission zéro.



Ce que nous avons constaté

- Compte tenu du moment auquel doit être effectuée la prochaine acquisition d'autobus à émission zéro, la direction ne pourra pas profiter de toutes les constatations du projet pilote pour éclairer cette acquisition.
- Compte tenu du court délai et de l'augmentation considérable de la taille du parc de véhicules (qui passera de 4 à 78 autobus à émission zéro à la suite de la prochaine acquisition prévue), il y a un risque important que la Ville n'aille pas suffisamment de temps pour planifier adéquatement cette transition.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez visiter notre site Web.

613-580-9602 | BVG@ottawa.ca



Nous avons présenté cinq recommandations à OC Transpo :

- Envisager de réduire le nombre d'autobus à émission zéro que la Ville prévoit d'acheter dans le prochain cycle de cette opération d'achat pour lui permettre de réunir suffisamment de données dans le cadre du projet pilote.
- Poursuivre le développement de l'approche du projet et les essais précis effectués sur les autobus pilotes avant leur mise en service.
- Continuer d'officialiser le cadre de mesure du rendement du projet pilote des autobus à émission zéro.
- Continuer d'affiner le calendrier du projet pilote, y compris en ce qui a trait au suivi des retards et aux répercussions sur les liens de dépendance.
- Continuer de mettre à jour le registre des risques du projet pilote et y intégrer différents éléments, comme les dates d'échéance des mesures d'atténuation prévues, afin de rendre possible le suivi des progrès par rapport aux attentes.